

SEANCE DU JEUDI 03 JUILLET 2014

Présents : M. ELSÉN, Président,
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.
MM. ARNAUTS, AYDIN, BEN ACHOUR, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS,
Mmes DUMOULIN, FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, M. MESTREZ,
Mmes MONVILLE, OZER, M. RENARD, Mmes RENIER, TARGNION, MM. VAN DE
WAUWER, VOISIN et WYDOOGHE, Membres.
M. WINKIN, Chef de corps remplaçant
M. DOPPAGNE, Secrétaire
[[Décisions n°0039 à 0040]]

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 20 HEURES 09.

A l'unanimité des membres présents, l'assemblée entend Monsieur le Président excuser Messieurs Godin, Ben Achour et Denis et souhaiter la bienvenue au CP WINKIN qui assure le remplacement du Chef de corps absent pour raisons médicales.

Entendu M. YLIEFF estimer qu'il serait plus qu'opportun de souhaiter un prompt rétablissement au Chef de Corps.

Entendu M. le Président adhérer à cette proposition.

Entendu Mme GILSON profiter de la présence de M. WINKIN, chef de service GAO, pour féliciter les services de police pour le travail remarquable effectué par les membres du personnel de la Zone, notamment à l'occasion de la transmission sur écran géant des match de football du Mondial ;

0039 Procès-verbal des résolutions prises au cours des séances du Conseil de Police du jeudi 8 mai 2014 - Approbation

A l'unanimité des membres présents ;

APPROUVE

le procès-verbal des résolutions prises au cours de la séance du Conseil de Police du jeudi 8 mai 2014.

0040 Finances - marché public conjoint Ville de Verviers / CPAS de Verviers / Zone de police Vesdre / Régie Communale Autonome SYNERGIS pour le financement des dépenses extraordinaires jusqu'au 31/12/2015 - Convention et cahier des charges - Vu l'urgence, décision du Collège - Ratification

A l'unanimité des membres présents,

RATIFIE

la décision n° 0124 du Collège de Police du 18 juin 2014 approuvant le projet de convention de marché conjoint Ville de Verviers / CPAS de Verviers / Zone de Police Vesdre / Régie communale Autonome SYNERGIS ainsi que le cahier spécial des charges pour le marché public conjoint d'emprunts pour l'année civile 2015.

Présents : M. ELSEN, Président,
MM. YLIEFF et GODIN, Membres du Collège de Police.
MM. ARNAUTS, AYDIN, BEN-ACHOUR, Mmes BRACH, CELIK, MM. DEGEY, DENIS,
Mmes DUMOULIN, FAGNANT, GILSON, M. LEONARD, Mme LEVEQUE, M. MESTREZ,
Mmes MONVILLE, OZER, M. RENARD, Mmes RENIER, TARGNION, MM. VAN-DE
WAUWER, VOISIN et WYDOOGHE, Membres.
M. WINKIN, Chef de corps remplaçant
M. DOPPAGNE, Secrétaire
[Décisions n°0041 à 0047]

0041 Personnel - Calog - Recrutement - Ouverture d'un emploi par recrutement externe urgent - Vu l'urgence, décision du Collège de Police - Ratification

A l'unanimité des membres présents,

RATIFIE

la décision n° 0120 du Collège de Police du 28 mai 2014 décidant :

- d'ouvrir un emploi temps plein Calog d'assistant administrative de niveau D en urgence dans le cadre d'un recrutement contractuel externe (publication de l'emploi via Jobpol) ;
- de déclarer vacant ledit emploi dans le prochain cycle de mobilité subséquent son attribution.

0042 Personnel - Mobilité - Phases 2014/03 et 2014/04 - Ouverture d'emplois

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- de déclarer vacants pour chaque phase de mobilité:
 - 7 emplois d'Inspecteur dans le cadre opérationnel :
 - o 2 emplois spécialisés d'Inspecteur Maître-chien ;
 - o 5 emplois d'Inspecteur.

- de fixer les modalités de sélection de ces emplois comme ci-après :

INPP et INP : la tenue d'une interview avec les différents candidats par le Chef de corps (ou l'officier ou membre du personnel de niveau A auquel ressortit l'emploi vacant) et l'organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude.

- de déclarer vacant pour la phase de mobilité 2014/04 :

- 1 emploi Calog d'assistant(e) administratif(ve) de Niveau D.

- de fixer les modalités de sélection de cet emploi comme suit :

la tenue d'une interview avec les différents candidats par le Chef de corps (ou l'officier ou membre du personnel de niveau A auquel ressortit l'emploi vacant) et l'organisation d'un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude.

- de laisser la fixation de la date ultime d'introduction des candidatures et de la date ultime souhaitée avant laquelle la sélection doit intervenir à la Direction de la Mobilité et de la Gestion du personnel (DGS/DSP) de la Police fédérale, selon son organisation de la procédure.

0043 Infrastructure - Maison de police de Pepinster - Sécurité et bien-être des membres du personnel - Etat de la situation

Entendu Mme TARGNION souhaiter obtenir des informations sur l'état actuel de la Maison de Police de Pepinster qui compromet la sécurité des membres du personnel de ladite maison ; attirer l'attention sur un rapport établi par le Conseiller en prévention lequel met en avant une série de problèmes qui devaient trouver rapidement être solutionné or tel n'est pas le cas d'après les informations obtenues ;

Entendu le CP WINKIN rassurer sur le fait qu'à ce jour, certains travaux ont été effectués et d'autres sont en cours ;

Entendu M. YLIEFF évoquer le fait que les membres du collège de police sont collégalement responsable de la sécurité des membres de leur personnel ; constate que la lettre adressée par le Président du Collège au Bourgmestre de Pepinster sur le sujet a produit l'effet escompté mais souhaite dorénavant que le problèmes des dettes dues par la Commune de Pepinster à la Zone de Police soient apurées ; remercier le Président pour sa démarche permettant de ne plus compromettre la sécurité des membres du personnel de la Maison de Police de Pepinster ; regretter les réponses non concises et dillatoires du Président aux demandes d'un bourgmestre, membre du Collège, d'ajout de points à l'ordre du jour ;

Entendu Mme TARGNION estimer qu'il eut été plus simple d'avoir cette discussion en Collège de Police ; être interpellée par le fait que l'état de la situation n'ayant pu être abordée en collège, le point a du être inscrit à la demande d'une conseillère de police ;

Entendu Monsieur le Président regretter également que les membres du collège ne parviennent pas à s'entendre et ce, dans l'intérêt du corps de police ;

Entendu Mme LEVEQUE replacer le débat dans son contexte, lequel relève de la sécurité du bâtiment appartenant à la commune de Pepinster ; rappeler que le respect des délais administratifs (marchés publics, compétences collège/conseil et ses délais de convocation...) implique que les dossiers prennent un certain temps ; se réjouir que ce dossier arrive en fin de parcours ;

Entendu Monsieur le Président clore le débat.

0044 Personnel - Evolution du nombre de jours de congés de maladie depuis 2010 - Information

Entendu Mme TARGNION estimer que l'absentéisme est un des critères permettant d'évaluer le bien-être ou le mal-être dans une institution ;

Entendu le CP WINKIN répondre qu'il est dans l'impossibilité d'interpréter actuellement les chiffres car il n'en connaît ni les sources ni la méthodologie ; proposer d'analyser ce dossier au regard de données fiables et de revenir vers le collège de police ;

Entendu M. le Président clore le débat ;

0045 Tâches administratives à charge des services de police - Etat de la situation

Entendu Mme TARGNION exposer brièvement la problématique ;

Entendu M. le Président préciser que cette pratique existe depuis plusieurs mandatures ; céder la parole au CP WINKIN ;

Entendu le CP WINKIN préciser que le débat tourne essentiellement autour d'une tâche, à savoir la gestion des chantiers et la rédaction des arrêtés de chantier, les autres tâches étant effectuées par le personnel civil ; expliquer qu'il existe différentes pratiques selon les communes ; annoncer, compte tenu de la demande de Mme TARGNION, que ce dossier sera prochainement représenté au Collège de Police au regard de la circulaire en la matière en vue d'une pratique répondant à une juste répartition des tâches entre les services de police et communaux ; préciser toutefois que certaines matières peuvent difficilement être mises en dehors d'une supervision policière ;

Entendu M. le Président déclarer que le Collège de Police a maintenu un système qui fonctionnait du temps de la police communale ; la rédaction d'un arrêté de chantier constitue la traduction proprement dite de l'avis rendu par la police ; faire lecture de certains passages de ladite Circulaire et constater que la pratique actuelle n'est pas entachée d'irrégularité ; s'engager à veiller à une répartition parcimonieuse des charges entre les services de police et la commune, chaque commune choisissant la méthode qu'elle estime la plus adéquate ;

Entendu Mme TARGNION considérer que la limite est peu claire ; rappeler que, dans l'esprit de la Réforme, la priorité à donner au policier est le travail de terrain en vue d'assurer la sécurité des citoyens, les tâches pouvant être confiées à du personnel civil devant être confiées aux communes ;

Entendu M. YLIEFF demander que ces tâches soient assurées localement car la commune de Dison gère la problématique des chantiers depuis des années ; suggérer que le service juridique de la police fédérale soit consulté à ce sujet et que chaque pratique communale soit analysée au regard de la réglementation sur la police ;

Entendu M. le Président accepter cette suggestion du Bourgmestre de Dison ;

Entendu Mme FAGNART souhaiter obtenir les informations en retour et ce, de manière générale par rapport aux sollicitations des conseillers de police ;

Entendu M. le Président marquer son accord et clore le débat.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES


LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 20 HEURES 50.

LA SEANCE A HUIS CLOS EST REPRIS IMMEDIATEMENT.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 21 HEURES 30.

PAR LE CONSEIL DE POLICE :

La Secrétaire,


Florence DOPPAGNE

Le Président,

Marc ELSEN